



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 14 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chambon sur Voueize, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Cécile CREUZON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2025

Présents : Nicolas BESSON, Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSÉ, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Marie-Thérèse PIERRON, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND.

Absents et excusés : Isabelle ROUSSILLAT

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PIERRON

Nombre de conseillers : en exercice :14 présents : 13 votants :13

Approbation du procès-verbal :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Mars 2025 est approuvé à la majorité avec une abstention après correction : le recensement de la population est celui de 2022 et non 2025.

Ordre du jour :

1. Vote des budgets
2. Divers

1.1 Compte Financier Unique 2024

Dans l'attente des données définitives en provenance de la DGFIP, le vote des comptes financiers uniques 2024 est reporté au prochain conseil municipal.

1.2 Taux d'imposition 2025

Madame le Maire précise que le budget primitif 2025 a été établi sans augmentation des taux d'imposition communaux qui sont les suivants : taxe d'habitation : 10,89%, taxe foncière (bâti) : 39,83% et taxe foncière (non bâti) : 55,35%.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat a décidé une exonération de 20% sur la taxe foncière (non bâti) sans compensation ce qui représente un manque à gagner de 5 885€ pour la commune. Le Conseil Municipal regrette cet état de fait.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces taux d'imposition communaux qui restent inchangés.

1.3 Budgets Primitifs 2025

1.3.1 Budget 2025 Zone Industrielle

En fonctionnement, le budget 2025 s'équilibre à 13 238,42€ et en investissement à 31 200€ avec un emprunt de 10 428,72€. L'excédent reporté s'élève à 7 638,42€ en

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

fonctionnement et à 8 032,86€ en investissement.

Mis au vote par Madame Le Maire, le budget primitif 2025 de la zone industrielle est voté à l'unanimité.

1.3.2 Budget 2025 Lotissement Moulin Ferrare

En fonctionnement, le budget 2025 s'équilibre à 137 756,32€ avec une subvention du budget principal de 70 690,27€. L'investissement s'équilibre à 121 569,08€ avec un report de résultats de -66 063,02€.

Mis au vote par Madame Le Maire, le budget primitif du lotissement est voté à l'unanimité.

1.3.3 Budget Primitif 2025 du Budget Principal

En fonctionnement, le budget 2025 s'équilibre à 1 328 150,63€ et en investissement à 577 740,41€ avec un emprunt prévu de 22 409,70€ et un virement de la section de fonctionnement de 235 702,36€.

Les subventions accordées aux associations ont été préparées par la commission des finances en fonction des documents légaux fournis. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les montants suivants: ACCA 1 500€, ACPG-CATM 170€, ADEC 700€, AIDASSOS 500€, Amicale des sapeurs-pompiers 400€, ASSOS MOTARDE 150€, BCCE 1500€, CAP CHAMBON 1 000€ dont une subvention exceptionnelle de 500€ pour l'organisation d'un concert, Club des Deux Rivières 460€, Comité des fêtes 1500€, Cultures en Marche 200€, GRAF 200€, JA canton Chambon Evaux 200€, JSC 3 000€ ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 500€ pour les 80 ans de l'association, JCC 1500€, La Gaule Chambonnaise 1000€, Association KIA ORA 200€ ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 400€ pour l'achat d'un clavecin, Ressourcerie la Dynamo 2500€, Solidarité Paysans Limousin 100€, Tennis Club 1000€.

Nicolas Besson fait remarquer que la subvention du comité des fêtes sert à l'investissement de matériel et non au fonctionnement de l'association.

Mis au vote par Madame Le Maire, le budget primitif principal 2025 est voté à l'unanimité.

1. Divers

- Madame le Maire informe le Conseil que TF1 souhaite programmer un reportage sur Chambon dans le cadre de l'émission « Grands Reportages ». Une réunion de préparation et d'informations avec les élus est programmée le mercredi 18 avril à 18h.
- Informations sur le devenir de la crèche : plusieurs réunions se sont tenues au sein de la communauté de communes (attribution des places, échanges entre les vice-présidents...).
La prochaine aura lieu le 5 mai pour établir le cahier des charges, puis le 14 mai réunion avec des architectes. Le Conseil Municipal souhaite que la crèche reste à Chambon.
- Dans le cadre du CTEAC, programme intercommunal, un artiste vient travailler avec la population pendant une semaine à la Médiathèque.

La séance est levée à 21H15.

Le Maire
Cécile CREUZON

La secrétaire de séance
Marie-Thérèse PIERRON